



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## allocation de recherche

Question écrite n° 74011

### Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les conditions précaires des jeunes étudiants-chercheurs inscrits en thèse. Les allocations de recherche attribuées aux thésards sont en effet très peu nombreuses (de l'ordre de une voire de deux par promotion de DEA dans les sciences humaines). Il en est de même pour les emplois qui leur sont attribués dans le cadre de l'université (tutorat, assistant, chargé de cours). De plus, les conditions d'attribution de ces allocations sont souvent décriées par les étudiants. On sait combien la recherche est importante pour le progrès économique de la France, et pas seulement en ce qui concerne les sciences ou les technologies. Les étudiants-chercheurs sont ainsi souvent contraints de s'expatrier pour bénéficier de conditions décentes de recherche, cette fuite de cerveaux nuisant considérablement à la France. Il lui demande donc quelles mesures il entend mettre en place afin de favoriser l'essor de ces jeunes étudiants en les aidant dans leurs recherches par des subventions et en mettant en place des structures d'accueil, après leur doctorat, afin de les insérer dans la vie active.

### Données clés

**Auteur :** [M. André Aschieri](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (9<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 74011

**Rubrique :** Bourses d'études

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** jeunesse, éducation nationale et recherche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 mars 2002, page 1355